

F R E
+ C
E M

RÈGLEMENT CONCOURS CHARPENTE

CHAMPIONNATS ROMANDS | Genève 2025

Octobre 2024

Renseignements :

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès de :

FRECEM
Chemin de Budron H6
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél.: 021 552 35 65
formation@frececm.ch
www.frececm.ch

Personne de contact :

Gilles Dumuid
dumuid@frececm.ch

Le responsable officiel des championnats romands des métiers est :

FRECEM
Monsieur Gilles Dumuid
Chemin de Budron H6
1052 Le Mont-sur-Lausanne

L'organisation et le déroulement sur place incombent aux associations cantonales soutenues par la FRECEM, avec la collaboration du chef expert pour les charpentiers romands.

RÈGLEMENT DU CONCOURS ROMAND

OBJECTIFS

Les concours des métiers offrent la possibilité aux jeunes apprentis de mesurer leurs compétences professionnelles et, pour les meilleurs, de participer aux championnats du monde des métiers.

Les championnats romands des charpentier-ère-s sont l'occasion pour les apprenti-e-s d'obtenir le titre de championne romande ou champion romand et de faire connaître notre métier au grand public.

De plus, c'est une excellente préparation en vue des procédures de qualification et des sélections pour les prochains championnats suisses.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

Les jeunes charpentières/charpentiers de toute la Suisse romande (année de naissance : 2005 et plus jeune) peuvent participer au concours, cependant seuls les apprentis de 3^{ème} et 4^{ème} année peuvent participer.

OUVRAGE DU CONCOURS

Plan de l'ouvrage :

- Le plan réalisé par le chef expert doit être présenté clairement et de manière compréhensive. Toutes les mesures et détails nécessaires doivent également être présentés clairement. Le plan sera traduit en deux langues (français et allemand).
- Le nombre de pièces de bois par devoirs est au maximum de 16 pour les modèles symétriques et 14 pour les modèles asymétriques.
- Le matériel de travail est en résineux (sapin ou épicéa). Les pièces de bois sont rabotées avec les arêtes vives. La longueur maximale est de 2000 mm. Les dimensions rabotées sont librement choisies, mais doivent respecter les normes de 30 x 50 mm à 70 x 120 mm.
- L'ouvrage du concours s'effectue principalement à la main.
- Des connaissances théoriques sont nécessaires pour le bon déroulement et l'exécution du travail, comme les connaissances de la géométrie, l'exécution des dessins avec détails ainsi que le développement de vraies longueurs et des angles (le niveau de dessin requis se trouve dans le document « se préparer correctement pour les championnats romands de charpente »).
- Pour assembler les modèles, seules des vis doivent exclusivement être utilisées. L'utilisation de colle est interdite.
- Chaque participant doit exécuter le modèle imposé.

Les étapes suivantes doivent être résolues :

- Dessiner : Développement par épure, du modèle à l'échelle 1:1
- Développer : Développer les « vraies » longueurs et angles qui sont nécessaires pour le traçage sur le bois.
- Traçage : Tracer les pièces de bois
- Façonnage : Façonnages des pièces de bois (sciées et rabotées)
- Montage : Assemblage complet des modèles

Temps d'exécution :

Avant les concours, chaque participant dispose de 45 minutes pour organiser sa place de travail (mise en place et contrôle des outils), ainsi que 15 minutes pour contrôler le bois. Chaque participant a ensuite 30 minutes pour étudier l'ouvrage imposé ainsi que pour poser des questions au chef expert. La durée totale pour l'exécution du travail est de 13.5 heures réparties sur 2 jours. Les périodes d'attente individuelle pendant la notation sont créditées.

DONNÉES TECHNIQUES

Chaque participant dispose d'une place de 3500 x 4000 mm.
(Sous réserve de modification selon les possibilités du site du concours)

Chaque place est équipée de :

- Un établi
- Un panneau MDF brut avec surface lisse pour le dessin et le développement dimension ép16-19 mm x 2000 mm x 2800 mm
- Une règle parallèle de 2 mètres en plastique dur transparent
- Une grande équerre (30°, 60°, 90°) en plastique dur transparent

Chaque participant doit prendre ses outils personnels. Une caisse à outils complète, un projecteur ainsi que ses machines portatives. Les machines portatives suivantes sont acceptées :

- Perceuse-visseuse à accus
- Rabot électrique
- Enrouleur électrique et/ou multiprise

PROTECTION INDIVIDUELLE DE SÉCURITÉ (EPI)

Toutes les protections individuelles usuelles de sécurité doivent être apportées par le candidat lui-même, et sont sous sa propre responsabilité, soit :

- Habits de travail conformes (pantalons longs)
- Chaussures de sécurité
- Protections de l'ouïe
- Lunettes de sécurité

Les candidats non équipés correctement de leur EPI pourront être disqualifiés des concours.

JURY ET EXPERTS

Le jury sera composé d'un chef expert ainsi que de 2 à 4 experts.

LE CHEF EXPERT

Le chef expert sera nommé par la FRECEM.

Il joue un rôle crucial dans le déroulement du concours, la surveillance et l'épaullement des experts, en cas de litige, sa décision fait foi.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le chef expert adapte les critères d'évaluation et les tolérances en fonction des données du problème.

L'évaluation a lieu selon les critères et coefficients ci-dessous :

Élévation et exécution	Coefficient	0,5
Mesure sur l'élévation	Coefficient	1,1
Traçage sur les bois	Coefficient	0,5
Usinage et assemblage pour coupe intérieure	Coefficient	1,5
Mesures principales	Coefficient	2,0
Mesures secondaires	Coefficient	1,2
Usinage et assemblage pour coupe extérieure	Coefficient	1,5
Propreté et impression de l'assemblage	Coefficient	1,2
Matériaux supplémentaires et reprises des coupes	Coefficient	0,5
	Somme	10,0

Chaque notation peut obtenir un maximum de 10 points pour un travail parfait et 1 point pour un travail insuffisant. La somme des points sera divisée par le nombre d'experts et multipliée par le coefficient. Les notations subjectives doivent être notées par au minimum 3 expert, la différence d'évaluation entre experts ne doit pas dépasser 2 points.

En cas d'erreur lors du taillage, le participant peut échanger des pièces de bois ou effectuer des retouches de coupes. 1 pièce échangée coûte 2.5 points, 1 retouche coûte 1.25 point. Le maximum de crédit de pénalité est de 5 points.

COÛTS

Les coûts relatifs aux concours sont pris en charge par l'association cantonale tout comme les frais pour le logement et les repas des candidats.

RESPONSABILITÉS

Chaque candidat-e est responsable de lui-même et veillera à respecter les règles de savoir-vivre pendant et en dehors du concours, ils suivront les indications du chef expert ainsi que du responsable du concours.

INSTRUCTIONS AUX PARTICIPANTS

1. Avant de commencer les travaux pratiques, les participants ont la possibilité d'étudier en détail les dessins et les comparer à la liste des matériaux. Ils peuvent également s'assurer que le matériel nécessaire est disponible.
2. Chaque étape doit être évaluée. Ce n'est qu'après l'évaluation que le participant peut continuer. Les étapes sont l'épure, le traçage et la taille. Les candidats doivent s'annoncer après chaque étape auprès des experts.
3. Toutes les parties doivent être dessinées en grandeur nature sur le panneau à dessin avec toutes les coupes nécessaires. La projection verticale définitive doit être transmise à la commission d'évaluation.
4. Lors du traçage des pièces, les coupes existantes ne doivent pas être utilisées. Les marquages sur le bois ne doivent pas être effacés.
5. Les traits de scie ne peuvent pas être retouchés. Toute retouche (par exemple avec un rabot, un ciseau, du papier de verre, une lime, etc.) entraîne une pénalité. Il en sera de même pour les produits chimiques. Au cas où un candidat aurait besoin de plus de rectifications, ou de plus de bois de rechange que la commission des experts n'aurait pas autorisé, il ne pourra plus être classé.
6. Lors de la taille, le candidat n'a pas le droit d'assembler plus de deux pièces ensemble.
7. Tous les outils de travail doivent être rangés avant le levage du modèle. Tout travail supplémentaire doit faire l'objet de l'autorisation préalable du chef expert.
8. L'assemblage des ouvrages sera exclusivement monté avec des vis. Les serre-joints et autres moyens de serrage sont permis.
9. L'utilisation des moyens de sécurité est obligatoire. Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour la taille et l'assemblage, mais pas pour le dessin et le traçage.
10. Les documents relatifs aux plans (données des sujets) doivent être remis à la fin de chaque journée de travail.
11. Pendant le temps de travail, aucune communication n'est autorisée par téléphone et avec le public.
12. Pendant le temps de travail, aucune communication n'est autorisée entre candidats.
13. Le support de cours en format papier est autorisé.
14. La brochure «Préparation au championnat» ne fait pas foi par rapport au règlement.
15. Si les points énumérés dans le règlement (règles fondamentales) ne sont pas respectés, cela peut engendrer une pénalité pour le candidat. Le chef expert peut disqualifier le candidat sur le champ.

